

## Règlement du bus – Utilisation et gestion

### Marque du véhicule (minibus)

CITROEN modèle : Jumpy

Voiture de tourisme (mini-bus) de 9 places

Couleur : noir

Plaques GE 746 170 N° Châssis : VF7 XDR HH4 DZ0 253 13

Plaques GE 746 167 N° Châssis : VF7 XDR HH4 DZ0 259 03

Stationnement du bus : Parking Beaux-Champs Vessy

Fuel : DIESEL

**Hauteur pour parking : 2m maximum**

### Responsable du bus pour la location

Jessica Barbey 1B ch. des Beaux-Champs 1234 Vessy

E-mail [bus@stadegeneve.ch](mailto:bus@stadegeneve.ch) (par défaut et en priorité)

Tél. mobile 079 903 55 69 (en cas d'urgence seulement)

### En cas d'incident sur les bus

Pierre Dallenbach 079 626 86 42

### Utilisation du bus

L'utilisation du bus est limitée aux activités du club.

Le bus est NON FUMEUR

**La mise à disposition du bus est limitée à la durée exacte de la réservation confirmée par le responsable du bus.**

**Exemple:** en cas de réservation sur une seule journée le bus doit quitter le parking le matin même et être de retour le soir, nettoyage et plein faits. Les dérogations à cette règle doivent être confirmées par email avec le responsable du bus.

Le bus ne peut être loué ou prêté à des particuliers ou à d'autres associations qu'avec l'accord du comité (couverture d'assurance !)

## Réservation et Clé pour l'utilisation du bus

Les réservations sont à faire auprès du responsable du bus par courriel uniquement à [bus@stadegeneve.ch](mailto:bus@stadegeneve.ch)

- pour les courses du week-end : jusqu'au jeudi soir par e-mail uniquement
- pour courses en semaine, au moins 2 jours avant besoin toujours par e-mail.
- pour longue durée (semaine) le plus tôt possible, au moins 2 semaines avant toujours par e-mail.

La clé est à retirer auprès du responsable du bus qui vous indiquera où se trouve celle-ci contre présentation du permis de conduire.

La clé lui sera remise (ou dans boîte à lettres) aussitôt après l'utilisation, **toutefois après avoir procédé à l'entretien prescrit (plein, nettoyage, etc.)**.

## Utilisation et gestion

### Chauffeur (avec permis de voiture de tourisme valable)

Le chauffeur devra cependant avoir plus de 25 ans avec plus de 6 mois d'obtention de permis.

Le chauffeur conduira personnellement le bus. En fonction de la longueur du trajet et des nécessaires plages de repos, il peut s'adjoindre un chauffeur remplaçant, qui devra également remplir les conditions stipulées ci-dessus, et présenter son permis de conduire au chauffeur principal.

### Responsabilité du chauffeur

Le chauffeur a la responsabilité de s'acquitter des points suivants:

- Au départ : Contrôler l'état du véhicule (plein de DIESEL, huile, feux, etc.)
- Noter d'éventuelles remarques de non-conformité ou de dégât au bus
- A l'arrivée : Faire le plein de DIESEL.
- Nettoyer l'intérieur du bus.
- Remplir lisiblement le « carnet de contrôle »
- Noter lisiblement le nom du chauffeur dans le « carnet de contrôle »
- Signaler au responsable du bus tous problèmes ou dégâts (note écrite à déposer dans la boîte avec les clefs)

Le chauffeur est responsable de sa conduite ; en cas d'accident la franchise d'assurance applicable est en principe à sa charge (le Comité peut en décider autrement selon le cas).

Le chauffeur est responsable de toutes les conséquences des infractions qu'il pourrait commettre avec le bus, y compris des conséquences financières (notamment amendes, frais de procédure, frais de représentation, etc). Il lui sera possible de se tourner vers le Comité, en cas de circonstances exceptionnelles pouvant justifier le comportement illicite. Cette possibilité est limitée aux amendes d'ordre inférieures à CHF 100,-. Sur demande, le Stade Genève transmettra à la police le nom et l'adresse du conducteur concerné.

### **En cas d'accident**

Appliquer en premier lieu les consignes de sécurité pour les personnes et le véhicule.

Etablir absolument le document « CONSTAT D'ACCIDENT » lorsque le règlement du cas peu se faire à l'amiable. Sinon demander un « Constat de police », absolument nécessaire dans les cas grave (avec blessé) ou dans les cas douteux.

Annoncer le sinistre à Pierre Dallenbach +41 79 626 86 42 et dans les cas graves (blessé) le président du club